

PROJET ÉOLIEN DES AUTELS-VILLEVILLON

PARC ÉOLIEN DE L'AUNAY



ETUDES

INSTRUCTION

CONSTRUCTION

EXPLOITATION

Avec l'accord des élus de la commune, les sociétés partenaires Soleil du Midi Développement et BayWa r.e. France étudient depuis décembre 2017 la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune des Autels-Villevillon, au lieu-dit du « Petit Aunay des Bois ». Après deux années et demi de développement, le projet est aujourd'hui finalisé et sera bientôt déposé en préfecture du département pour instruction.

Cette lettre d'information, s'inscrivant dans la continuité de notre démarche de communication et de concertation, vous présente le projet abouti, ses caractéristiques techniques et les opportunités qu'il représente pour le territoire. Elle fait suite aux précédentes lettres d'information déjà distribuées, aux trois permanences d'information tenues en mairie de la commune (26/07/18, 03/06/19, 13/09/19), aux campagnes de porte-à-porte réalisées ainsi qu'à la visite des éoliennes de Moisy (41) effectuée le 02/10/2019. Un site internet est également accessible depuis décembre 2019 et vous permet de retrouver toutes les informations relatives au projet éolien : <https://parc-eolien-autelsvillevillon.fr/>

SDMD et BayWa r.e. proposent une démarche nouvelle dans le cadre du projet éolien de l'Aunay. L'objectif premier du développement des énergies renouvelables étant la production d'une électricité respectueuse de l'environnement, nous réfléchissons actuellement avec les agriculteurs volontaires de la zone à également participer à un regain de biodiversité sur la commune. Nous voulons dépasser l'obligation réglementaire qui nous impose une neutralité de l'impact du projet sur son environnement, en contribuant à faire évoluer les pratiques agricoles vers une démarche plus vertueuse pour l'environnement.



Photomontage du projet de parc éolien de l'Aunay depuis la D9 - chemin des Bouteaux

LES ETUDES DU PROJET

Les études techniques du projet (naturaliste, paysagère, acoustique, ressource en vent) sont aujourd'hui terminées. Elles se sont déroulées sur 2 années et ont permis d'identifier l'ensemble des enjeux présents sur, et à proximité du site (espèces protégées, monuments historiques, contraintes aéronautiques, etc.). Ceux-ci ont été pris en considération afin d'adapter au mieux le projet à son territoire d'accueil. L'ensemble de ces études, ainsi que le dossier complet, seront à votre disposition en mairie des Autels-Villevillon et sur le site internet de la préfecture durant la phase d'enquête publique.

1- Étude naturaliste



Busard Saint-Martin - Une des espèces recensées sur le site

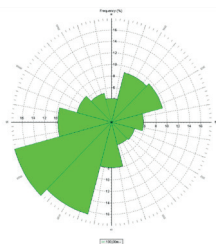
Les sorties d'inventaires réalisées dans le cadre de l'expertise naturaliste par Thema Environnement (37, Tours) ont permis de caractériser finement l'ensemble de la faune et de la flore présentes sur site. Les principaux enjeux étant concentrés au sein des boisements, une distance d'éloignement de 200 mètres avec les éoliennes a été respectée afin de préserver les espèces sensibles identifiées (avifaune et chiroptères principalement). Un plan de bridage a été défini et sera également mis en place dans le but de préserver les espèces de chauves-souris, notamment lorsque les conditions météorologiques seront propices à leur activité. Enfin, une zone humide a été identifiée par les naturalistes lors d'une campagne de sondages pédologiques (carottage du sol). Le plan de masse du projet a été défini de manière à éviter cette zone sensible. Les enjeux naturalistes ont représenté un facteur déterminant et prépondérant dans la réflexion de définition du plan de masse du projet. L'implantation du parc éolien et les mesures associées permettront de réduire son impact.

2- Ressource en vent

Le mât de mesures du vent présent sur site depuis avril 2019 a permis de caractériser le potentiel éolien de la zone. Les mesures effectuées ont mis en évidence une vitesse moyenne à 100 m (hauteur du mât) supérieure à 6 m/s. Ceci confirme l'intérêt du site, ainsi que la possibilité d'installer et d'exploiter des éoliennes. Les données récoltées ont orienté notre choix vers le modèle d'éolienne le plus adapté au site. La direction des vents dominants est un paramètre primordial dans la définition de l'implantation des éoliennes. Elles sont en effet agencées de manière à éviter les effets de sillage, et donc leur usure prématurée et les pertes de production associées. Le mât a également permis l'étude de l'activité des chauves-souris, en constituant un support pour un micro spécifique installé à 75 mètres de hauteur.

*Ci-contre - Rose des vents du site -
Fréquence d'apparition des vents*

*A droite - le mât de mesures du vent
présent sur site depuis avril 2019*



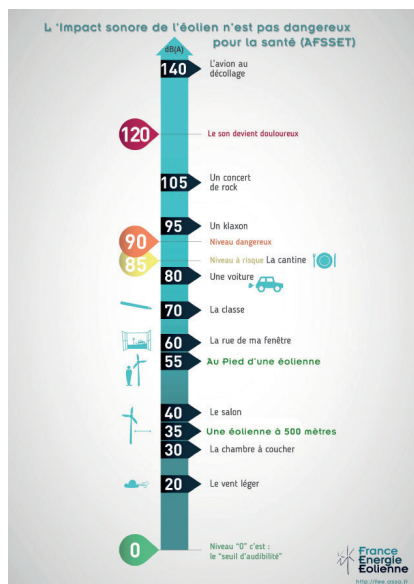
3- Étude paysagère

L'expertise paysagère réalisée par l'agence Couasnon (35, Rennes) a permis d'identifier les enjeux paysagers et patrimoniaux relatifs au projet éolien de l'Aunay. Le porteur de projet s'est appliqué à suivre les préconisations émises par le bureau d'études afin que les éoliennes s'intègrent au mieux dans leur écrin paysager, à savoir une implantation cohérente avec la ligne de force du paysage (vallée de la Sonette) et un modèle d'éolienne à l'échelle du paysage (130 mètres de hauteur totale au maximum).

4- Étude acoustique

La campagne de mesures acoustiques réalisée par le bureau d'études Orfea Acoustique (75, Paris) du 7 au 20 mai 2019 a permis de caractériser le niveau du fond sonore naturel de la zone d'étude. Des sonomètres ont été installés au niveau de 8 habitations situées à proximité directe de la zone d'étude, avec l'accord des riverains (voir carte ci-dessous). La réglementation acoustique autorise une émergence engendrée par les éoliennes de 3dB(A) (décibels) la nuit et de 5 dB(A) la journée par rapport au fond sonore naturel.

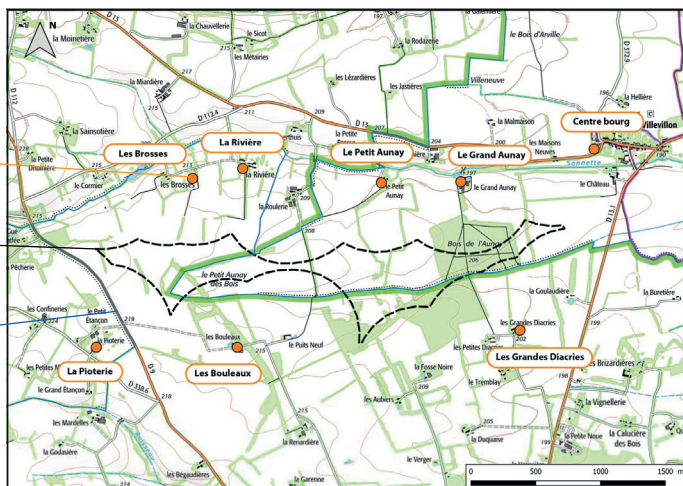
Les niveaux de bruit naturels mesurés aux lieux de vie proches du futur parc éolien ont servi de supports aux simulations, par les acousticiens, de la future influence acoustique du parc éolien. Ces calculs ont permis de définir le mode de fonctionnement de la future installation, qui respectera la réglementation acoustique et assurera la tranquillité des riverains. Le respect de cette réglementation sera vérifié sur site après la mise en service des éoliennes.



Emplacement des sonomètres

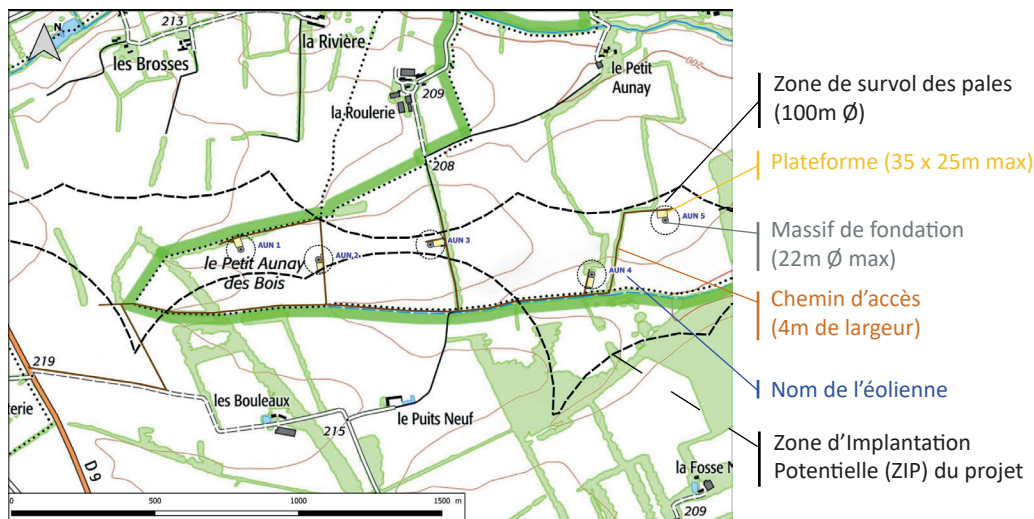
Zone d'Implantation Potentielle du projet

Limites communales



CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR PARC ÉOLIEN

L'ensemble des résultats d'études présenté ci-avant ont permis à l'équipe du projet de dimensionner au mieux le futur parc éolien, ceci afin qu'il s'adapte à son environnement tout en minimisant son impact sur les différents enjeux identifiés (oiseaux, chauves-souris, paysage, acoustique ...). Le plan de masse du futur parc éolien a été établi par le porteur de projet, puis présenté pour validation commune aux propriétaires et exploitants concernés ainsi qu'aux élus de la commune. Les éoliennes, leurs chemins d'accès, le raccordement électrique et le poste de livraison ont été agencés de manière à ne pas gêner les travaux agricoles.



Le parc éolien de l'Aunay se composera de **5 éoliennes** d'une hauteur totale maximale de **130 mètres** pour une longueur de pale de **50 m**, et une puissance unitaire pour le modèle pressenti de **2,2 MW**. Ainsi, avec ses **11 MW** de puissance, le parc éolien de l'Aunay produira chaque année environ **23 millions de kWh** électriques, soit l'équivalent de la consommation de **10 600 personnes**.

UN PROJET DE TERRITOIRE

La création d'un parc éolien représente une nouvelle ressource économique pérenne pour le territoire d'accueil. Ce sont notamment 110 000 € de retombées fiscales qui seront générées chaque année par le parc éolien de l'Aunay, et qui profiteront directement aux habitants de la commune, de la communauté de communes et du département.

La construction d'un parc éolien, en plus de générer des retombées directes pour le territoire (chantier, maintenance ...), nécessite une levée de fonds propres pouvant représenter dans le cas de notre projet autour de 3,3 millions d'euros (20% de l'investissement total). La possibilité sera offerte aux collectivités et aux habitants d'investir et de prendre part au capital de la société d'exploitation. Ainsi, chacun aura l'opportunité de devenir actionnaire du parc éolien et de bénéficier de son activité. Vous aurez également la possibilité, une fois les éoliennes construites, d'acheter votre électricité à un tarif préférentiel directement auprès de la société d'exploitation du parc éolien de l'Aunay. Enfin, nous vous proposerons des conseils pour pouvoir optimiser votre système de chauffage et réduire les dépenses qui y sont associées.

Toute l'équipe de développement du projet espère avoir répondu à vos interrogations et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : Adrien HEBRARD - chef de projets - 06 67 12 18 24- adrien.hebrard@soleildumidi.fr